

---

MARÉCHAL Sylvain. *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes (1801) suivi des réponses de Marie-Armande Gacon-Dufour et Albertine Clément-Hémery* / MARÉCHAL Sylvain, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*

Textes présentés par Bernard Jolibert. Paris, L'Harmattan, 2007. – 189 p.  
/ Postface de Michelle Perrot. Paris : éd. Mille et une nuits, 2007. – 108 p.

Rebecca Rogers

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/871>

DOI : 10.4000/rfp.871

ISSN : 2105-2913

**Éditeur**

ENS Éditions

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2007

Pagination : 128-129

ISBN : 978-2-7342-1112-9

ISSN : 0556-7807

**Référence électronique**

Rebecca Rogers, « MARÉCHAL Sylvain. *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes (1801) suivi des réponses de Marie-Armande Gacon-Dufour et Albertine Clément-Hémery* / MARÉCHAL Sylvain, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 161 | octobre-décembre 2007, mis en ligne le 24 novembre 2010, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/871> ; DOI : 10.4000/rfp.871

---

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

© tous droits réservés

---

MARÉCHAL Sylvain. *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes (1801) suivi des réponses de Marie-Armande Gacon-Dufour et Albertine Clément-Hémery* / MARÉCHAL Sylvain, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*

Textes présentés par Bernard Jolibert. Paris, L'Harmattan, 2007. – 189 p.  
/ Postface de Michelle Perrot. Paris : éd. Mille et une nuits, 2007. – 108 p.

Rebecca Rogers

---

## RÉFÉRENCE

MARÉCHAL Sylvain. *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes (1801) suivi des réponses de Marie-Armande Gacon-Dufour et Albertine Clément-Hémery*. Textes présentés par Bernard Jolibert. Paris, L'Harmattan, 2007. – 189 p. / MARÉCHAL Sylvain, *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*. Postface de Michelle Perrot. Paris : éd. Mille et une nuits, 2007. – 108 p.

- 1 Le révolutionnaire Sylvain Maréchal opère un étonnant retour dans le monde éditorial en 2007 avec deux rééditions de son surprenant *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes* ainsi que d'une 2<sup>e</sup> édition du recueil de Geneviève Fraisse contenant la réponse d'Albertine Clément-Hémery aux élucubrations du « berger Sylvain »<sup>1</sup>. Publié pour la première fois en 1801, le texte de Maréchal a déjà connu quatre rééditions au XIX<sup>e</sup>

siècle avant celles du XXI<sup>e</sup> siècle. Le propos du « plaisantin antiféministe » comme l'écrit Bernard Jolibert, souvent cité parmi les historiennes des femmes depuis le livre de Geneviève Fraisse, *Muse de la raison*<sup>2</sup>, va pouvoir rencontrer maintenant un public plus large qui découvrira avec étonnement ce texte qui expose sur une centaine de pages « Les inconvénients graves qui résultent pour les deux sexes de ce que les femmes sachent lire » (considérant deux des motifs de sa loi).

- 2 La longue introduction de Bernard Jolibert confirme l'interprétation dominante classique de ce texte : malgré les idées progressistes de Maréchal, auteur en particulier du *Manifeste des égaux* en 1796, et malgré le ton plaisant de son texte, celui-ci est convaincu de l'infériorité des femmes et souhaite les cantonner à la sphère familiale. L'intérêt de la réédition chez L'Harmattan est de montrer comment son discours antiféministe s'insère dans un débat plus vaste sur la place des femmes dans la société. En effet, les penseurs des Lumières sont nombreux à revendiquer une éducation plus sérieuse pour les femmes, revendication qui aurait pu aboutir sous la Révolution. Pour le publiciste et poète Maréchal, le débat révolutionnaire offre au contraire l'occasion d'exprimer un point de vue hautement réactionnaire envers l'instruction féminine, puisant, selon B. Jolibert, dans la pensée de Xénophone, de Plutarque et de Rousseau pour revendiquer une éducation domestique sous le contrôle des pères, où les filles sont exclues de toute instruction. Le projet de loi représente l'aboutissement de sa pensée où, sous un ton humoristique, il s'oppose à toute participation féminine à la sphère publique.
- 3 Les cent treize considérations qui précèdent les quatre-vingts articles de la loi sont dans la lignée d'une tradition d'idées misogynes et sexistes concrétisées pour certaines dans le Code civil de Bonaparte en 1804. Si l'auteur sait incontestablement qu'une loi prohibant la lecture aux femmes n'a pas véritablement de sens, le fond de sa pensée s'appuie sur des idées qui auront la vie longue. Ainsi son pamphlet est un plaidoyer pour ramener les femmes dans l'espace privé de la maison en évoquant le danger pour les mœurs et pour la chose publique quand les femmes s'occupent de la vie de la Cité. Résolument hostiles à toute instruction féminine, les considérations évoquent la « mort précoce de plusieurs jeunes filles que leurs mères avaient condamnées à l'étude des langues et à d'autres sciences » (n° 39), mais, plus grave encore « la discorde dans un ménage quand une femme en sait autant ou plus que le mari » (n° 44), comme évidemment la menace politique des « diplomates femelles » (n° 32). Quelques exemples des articles de loi illustrent bien le sens de son argument : « La Raison veut que chaque sexe soit à sa place, et s'y tienne » (art. III) ; « Il est aussi révoltant et scandaleux de voir un homme coudre, que de voir une femme écrire : de voir un homme tresser des cheveux que de voir une femme tourner des phrases » (art. V) ; « La Raison veut que les maris soient les seuls livres de leurs femmes » (art. XII) ; « La Raison n'approuve pas ces maisons d'éducation pour les jeunes demoiselles, où on leur apprend tout, excepté la seule chose qu'elles doivent connaître, la science du ménage » (art. XXIV) ; « Une femme poète est une petite monstruosité morale et littéraire ; de même qu'une femme souverain est une monstruosité politique (art. XLV) ». L'influence de la pensée de Jean-Jacques Rousseau est dans son texte explicitement revendiquée.
- 4 Bernard Jolibert, comme Michelle Perrot, maintiennent tous les deux que le texte ait été pris au sérieux et l'édition chez L'Harmattan en donne la preuve avec la publication de deux réponses, une première de la romancière Marie-Armande-Jeanne Gacon-Dufour : *Contre le projet de loi de S. M. portant défense d'apprendre à lire aux femmes par une femme qui ne se pique pas d'être femme de lettres* et la deuxième de l'écrivain, journaliste et éditrice

Albertine Clément-Hémery. Cette dernière, plus radicale, réfute article par article le texte de Maréchal dans un texte qui doit être lu avec le projet de Maréchal sous les yeux. En montrant les contradictions internes de son argumentation, elle expose la façon dont il utilise la « Nature » et la différence naturelle entre les femmes et les hommes pour légitimer un ordre qui est en réalité le résultat de circonstances historiques. Son texte intitulé *Les femmes vengées de la sottise d'un philosophe du jour ou Réponse au projet de loi de S. M. portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, répond, de manière violente, à ce qu'elle qualifie de « vanité masculine stupide et mal placée ».

- 5 Les deux publications considérées se présentent de manière fort différente mais sont aussi destinées à des publics différents. La petite édition de poche des Mille et une nuits se veut une lecture « pour le temps d'une attente, d'un voyage, d'une insomnie ». La postface du texte de Maréchal par Michelle Perrot est donc succincte et situe Maréchal dans son temps ; une excellente bibliographie nourrie des publications les plus récentes dans l'histoire des femmes et du genre permet au lecteur curieux d'en savoir plus et l'édition du texte lui-même est agrémentée de notes de bas de page pour éclairer les références historiques du révolutionnaire. L'édition de Bernard Jolibert, spécialiste de la pensée éducative, se présente de manière nettement plus universitaire avec une introduction de soixante cinq pages situant l'homme et son oeuvre dans un contexte philosophique et historique bien plus large ; le projet de loi lui-même n'est que sommairement annoté, ce qui est regrettable vu la multiplicité des références que mobilise Maréchal dans son plaidoyer. De même, on peut regretter quelques lacunes dans la bibliographie notamment le beau livre de Dominique Julia, *Les trois couleurs du tableau noir* avec son chapitre « les Lumières sont-elles féministes ? » (1981) qui aurait permis de mieux situer Maréchal dans le débat révolutionnaire sur l'éducation féminine. Au total, ces deux rééditions rappellent à quel point l'accès au savoir des femmes est une question politique en France au début de l'ère contemporaine ; en maniant avec humour les stéréotypes concernant les femmes savantes, Maréchal déploie des idées qui, bien après 1801, viendront renforcer les inégalités de genre dans le domaine de l'éducation.

---

## NOTES

1. FRAISSE Geneviève (2007). *Opinions de femmes, de la veille au lendemain de la Révolution française (textes de M.-A. Gacon-Dufour, O. de Gouges, C. De Salm, A. Clément-Hémery & F. Raoul)*. Paris : Côté-femmes éditions, 188 p. [rééd. avec préface de l'éd. 1989].
2. FRAISSE Geneviève (1989). *Muse de la raison. La démocratie exclusive et la différence des sexes*. Aix-en-Provence : Alinéa.

---

AUTEURS

REBECCA ROGERS